

**CIHM  
Microfiche  
Series  
(Monographs)**

**ICMH  
Collection de  
microfiches  
(monographies)**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1995**

## Technical and Bibliographic Notes / Notes technique et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / Le reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modifications dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errete slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleur image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

	10X		14X		18X		22X		26X		30X
	12X		16X		20X		24X		28X		32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

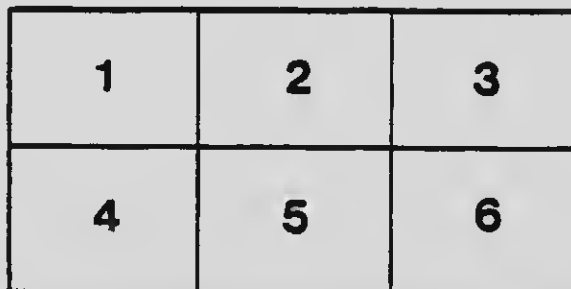
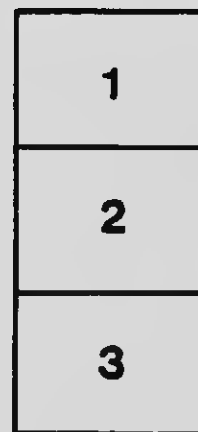
Législature du Québec  
Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Législature du Québec  
Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

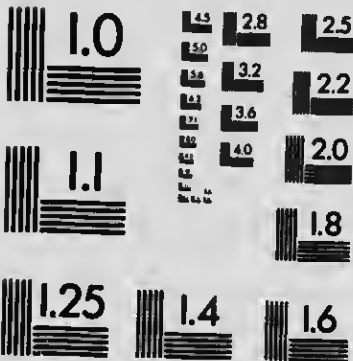
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaires. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



**APPLIED IMAGE Inc**

1653 East W  
Rochester, NY  
(716) 482  
(716) 285 -

14609 USA  
Phone  
Fax

B.C.

136 33

# DU ROLE ET DE L'IMPORTANCE DES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE

**Ce qu'elles font et ce qu'elles  
devraient faire**

Conférence de M. Gigault, sous-ministre de  
l'Agriculture devant la convention  
agricole, le 17 mars 1903

Cette réunion a pour objet de perfectionner le fonctionnement des sociétés d'agriculture. Le fait que vous avez répondu en grand nombre à l'appel de l'honorable ministre de l'agriculture démontre que vous avez un vif désir d'augmenter l'efficacité et l'utilité des associations que vous représentez. Ce sentiment vous fait honneur. Il fait espérer que les délibérations de cette importante convention donneront les meilleurs résultats et, qu'à la fin de cette réunion, vous vous séparerez bien décidés à travailler, d'une manière efficace, au développement de nos ressources agricoles. Nous aurons à examiner la situation des sociétés d'agriculture, le but pour lequel elles ont été fondées, la nature de leurs opérations, les abus qui se sont glissés dans leur fonctionnement, et les remèdes qu'il faut y apporter.

Pour que nous soyons satisfaits de ces sociétés, il faut

B.C.  
1903  
4  
92  
CCDD

qu'elles produisent, non pas un peu de bien, mais tout le bien dont elles sont capables. Ce n'est pas trop exiger, si l'on considère que, de 1890 à 1901, elles ont reçu en allocations du gouvernement, une somme de \$342,624.

Nous vivons dans un siècle de progrès. On veut aujourd'hui obtenir partout le plus grand rendement possible. L'industriel, possesseur de machines à rendement faible, les remplace par d'autres produisant davantage. Améliorer, tel est le but qu'il poursuit constamment. L'agriculteur doit imiter l'industriel.

L'article 1640 des Statuts Révisés nous fait connaître le but pour lequel les sociétés d'agriculture ont été fondées. Elles doivent travailler à l'amélioration de l'agriculture :

- 1o En tenant des assemblées pour entendre des conférences;
- 2o En encourageant la circulation des journaux d'agriculture ;
- 3o En offrant des prix pour des essais sur des questions de théorie ou de pratique agricole ;
- 4o En important ou en se procurant de toute autre manière des animaux de belle race ;
- 5o En organisant des partis de labour, des concours de récoltes sur pied et de fermes ;
- 6o En tenant des expositions.

L'idéal du législateur était excellent : réalisé, il aurait fait des merveilles. Si les sociétés avaient mis en oeuvre tous les moyens suggérés par le législateur, elles auraient fait donner des conférences dans toutes les régions de la province, augmenté la circulation des journaux d'agriculture, faisant pénétrer partout l'idée du progrès ; elles auraient encouragé l'établissement de fermes bien tenues ; elles se seraient procuré des animaux de choix pour améliorer notre bétail et nos chevaux et auraient encouragé le développement de toutes les industries agricoles susceptibles d'expansion dans la province. Pour constater les progrès accomplis, elles auraient, de temps à autre, tenu des expositions.

Malheureusement, la plupart des sociétés n'ont généralement tenu compte que de la section qui permet de tenir des expositions ; elles paraissent avoir oublié les autres. D'après l'esprit de la loi, ces associations devraient dépenser au moins autant pour les concours de récoltes et de fermes, et pour l'achat des animaux, quo pour les expositions. Si nous adoptons l'opinion d'agronomes dont les dires ont été généralement acceptés, les sociétés auraient dû dépenser moins pour les expositions et plus pour les concours de récoltes et de fermes et pour les achats d'animaux.

Dans le rapport présenté en 1898, au nom des sociétés d'agriculture de Belgique, au Congrès Agricole International de Paris, on trouve l'observation suivante : " La supériorité des concours sur place, comparés aux expositions, est bien établie aujourd'hui. " Parlant des concours de fermes, l'auteur de ce rapport dit : " L'application intelligente et rationnelle des lois de la production agricole n'est point chose aisée ; cependant, c'est par là seulement que l'on peut arriver maintenant à réaliser des perfectionnements. "

Dans son Dictionnaire d'Agriculture, A. Richard fait la réflexion suivante : " Les primes distribuées aux animaux ne sont que des primes données à un effet, sans récompense pour la cause qui le produit. Les animaux, en effet, ne sont que la conséquence du principe de la production, de la multiplication du fourrage. Si l'on donnait des primes pour encourager cette multiplication, ce serait, ce me semble, bien plus logique, que de ne les donner qu'aux animaux, qui ne sont qu'un résultat. " A la page 100, du même ouvrage, on lit ce qui suit : " Les améliorations foncières, avons-nous dit, sont la source des autres améliorations d'une exploitation. On conçoit qu'un sol bien assaini, bien fumé, bien préparé, donne une plus grande quantité de produits. Mais cette plus grande quantité de produits végétaux n'entraîne-t-elle pas naturellement l'amélioration des produits animaux qui les consomment ? Voyez les animaux élevés dans des pays riches en produits culturaux, ils sont en bon état, bien développés, robustes et nombreux. Dans les pays pauvres, au contraire, dont le sol en mauvais état, maigre et mal cultivé, ne donne que des produits végé-

taux médiocres et en petite quantité, vous ne voyez que des animaux rares, maigres et rabougris. ”

Au sujet des primes pour la meilleure tenue des fermes, Dombasle fait l'observation suivante : “ Il me semble que si cette institution était convenablement dirigée, c'est celle qui pourrait contribuer le plus à faire naître l'émulation parmi les cultivateurs, et à hâter dans un canton l'introduction des plus importantes améliorations. ”

Dans un rapport en date du 20 mai 1851, présenté au Parlement par la Société d'Agriculture du Bas-Canada, nous trouvons, à la page 14, la remarque suivante :

“ Les directeurs de la Société d'Agriculture du Bas-Canada croient qu'en outre des prix pour ces objets importants, il en est un que quelques comités accordent déjà, et qui est le plus nécessaire de tous, parce que l'influence qu'il aurait serait des plus utiles et des plus avantageuses à l'agriculture du Bas-Canada. Il s'agit, en effet, d'un ou de plusieurs prix pour les terres les mieux cultivées ; sans aucun doute, ce prix devrait être le premier, le principal prix, car souvent, il arrive, en Canada, comme ailleurs, qu'un cultivateur qui obtient un, deux, ou même trois prix pour des animaux gras, ou pour un minot de beau grain, a la terre la moins bien cultivée de sa paroisse ; ces prix ne produisent donc pas le résultat auquel s'attendait le législateur, tandis qu'au contraire, des récompenses convenables données pour les terres les mieux cultivées, réveilleraient parmi nos cultivateurs un esprit d'émulation qu'il est si désirable de leur voir posséder et conserver. ”

La première société d'agriculture a été établie au Canada en 1789, sous les auspices de Lord Dorchester. Dans son premier rapport, elle déclare qu'elle veut arriver “ à une culture judicieuse de la terre ”. C'est là le but que doit poursuivre toute société d'agriculture.

La Société des Agriculteurs de France, composée des meilleurs agriculteurs de ce pays, décerne tous les ans des primes aux cultivateurs qui ont les terres les mieux cultivées.

Les sociétés d'agriculture sont loin d'avoir suivi les excellents conseils donnés par les agronomes que nous venons de



nommer. Les comptes publics établissent que, de 1890 à 1901 inclusivement, les sociétés d'agriculture ont dépensé pour les expositions, en prix, \$334,089.97, et pour frais d'expositions, \$92,039.42, en tout, \$426,129.39, tandis qu'elles n'ont employé que \$27,402.34 pour les concours d'hermines, \$66,344.53 pour les concours de récoltes sur pied, et \$40,579.50 pour les achats d'animaux. Elles ont consacré la plus grande partie de leurs fonds à la chose la moins utile, et la plus faible partie à la chose la plus utile.

Si la plupart des sociétés d'agriculture n'ont pas employé les moyens les plus efficaces de développer nos ressources agricoles, il y en a quelques-unes dont nous devons reconnaître le mérite. Dans un récent rapport de M. Ouellette, secrétaire du Conseil d'Agriculture, il signale les sociétés qui ont su varier leurs opérations. Voici ce rapport :

#### FONCTIONNEMENT DES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE DEPUIS 1890.

Depuis 1890, les sociétés d'agriculture, telles que celles de Bagot, Montmagny, Yamaska, qui ont tenu des concours des terres les mieux tenues et de récoltes sur pied, alternativement avec des expositions, c'est-à-dire tous les deux ans, ont toujours obtenu le maximum de la subvention du gouvernement.

Les sociétés qui ont tenu des concours des terres les mieux tenues et de récoltes sur pied tous les ans, ont vu le nombre de leurs souscripteurs augmenter et le montant de leurs souscriptions s'élever à cinq ou six cents piastres. Parmi celles-ci, on peut citer les sociétés de Brome, Missisquoi, Soulanges, Stanstead.

Enfin, parmi les sociétés qui n'ont tenu que des expositions annuelles, jusqu'à la mise en force de l'article 1643 et des règlements y relatifs, les unes sont disparues et les autres sont restées dans un état stationnaire, ou ont même vu diminuer le nombre de leurs membres.

On pourrait aussi affirmer, d'après des constatations, que

l'on peut toujours renouveler, que les progrès et améliorations en agriculture, dans notre province, ont suivi le développement de nos sociétés d'agriculture.

OCT. OUELLETTE,

Secrétaire du Conseil d'Agriculture.

Québec, 6 mars 1903.

Les sociétés nommées dans ce rapport ont rendu de grands services à la classe agricole, et leurs opérations ont exercé une heureuse influence sur la culture du sol. Dans le comté de Montmagny, la société a tenu de fréquents concours de fermes. Une commission, dont M. Bernatchez, ancien député, était le président, a visité ce comté. Dans son rapport, nous trouvons ce qui suit :

“ La commission a fait une excursion dans la partie nord de la belle contrée de la Rivière-du-Sud, jusque dans la paroisse de St-Pierre. Partout sur son passage, elle a vu des terres magnifiques et, en général, très bien cultivées. Il y avait aussi dans les champs, de magnifiques troupeaux, surtout des bêtes à cornes, ce qui prouve “ a priori ” la supériorité de la culture. ”

La société du comté de Bagot apporte de la diversité dans ses opérations, encourage les concours de fermes et de récoltes. Cette année, elle a organisé un concours dans lequel elle accordera des primes de conservation pour l'amélioration de la race bovine. Nous ne devons pas être étonnés de voir cette société bien fonctionner : elle a été longtemps inspirée par feu M. Dupont, son ancien secrétaire, connu pour son zèle et son dévouement pour l'agriculture. Ses idées si justes quant à la diversité des opérations et quant à l'utilité des concours de fermes et de récoltes sur pied, ont survécu à cet homme distingué, et continuent à exercer une heureuse influence. Puisse cette influence se faire sentir encore longtemps !

Les statistiques agricoles du recensement de 1890 démontrent combien il est nécessaire d'avoir des terres bien cultivées et exploitées de manière à fournir aux vaches les aliments dont elles ont besoin pour une production abondante de lait.

D'après l'avant-dernier recensement, Ontario a produit du beurre et du fromage pour \$7,569,338, et Québec pour \$2,918,527. Vous direz probablement que la production a dû être proportionnée au nombre de vaches de chaque province. A cette époque, Ontario avait 876,167 vaches, et Québec, 549,544. Si la production du lait avait été proportionnée au nombre de vaches, Québec aurait produit du beurre et du fromage pour \$4,042,574 ; et n'en ayant produit que pour \$2,918,527, la province a subi une perte de \$1,124,047.

Il y a eu plusieurs causes à cet état d'infériorité, mais deux des principales étaient une alimentation défectueuse, le manque d'aliments succulents, et une mauvaise sélection des vaches laitières.

Le même recensement établit qu'Ontario a produit en 1890 41,200,779 boisseaux de racines fourragères, et Québec, 2,532,853 boisseaux. Notre province n'ayant pas les aliments succulents et les racines fourragères qui doivent entrer dans la ration des vaches laitières pour obtenir une bonne production de lait, la production du beurre et du fromage, par vache, a été nécessairement inférieure à celle d'Ontario.

Après 1890, quelques sociétés, et la plupart des cercles, ont organisé des concours dans lesquels on a encouragé la culture des fourrages verts et des racines fourragères. Avec d'autres facteurs, ces concours ont sans doute contribué à accroître la production du lait.

De 1893 à 1901, les cercles ont dépensé pour les concours, sans tenir aucune exposition, \$80,442.01.

Québec, qui ne produisait du beurre et du fromage, en 1890, que pour \$2,918,527, en a produit, en 1900, pour \$12,261,371. Augmentation : \$9,343,371. Ce magnifique résultat est dû non seulement à une meilleure alimentation, mais encore à la Société d'Industrie Laitière, à l'établissement d'une école de laiterie, à la construction de fabriques dans des endroits qui en étaient privés, aux syndicats, à l'amélioration des fabriques et des chambres de maturation, ainsi qu'à

une meilleure sélection des vaches laitières. Tous ces efforts réunis ont transformé l'industrie laitière dans l'espace de dix ans.

Très souvent les partisans des expositions nous disent : Si vous nous empêchez de consacrer nos fonds aux expositions, vous allez détruire nos sociétés. Ces messieurs oublient que les sociétés les plus prospères sont celles qui consacrent une partie notable de leurs deniers à des concours autres que les expositions ; ce sont elles qui comptent le plus grand nombre de membres. Aux sociétés qui, ne tenant pas d'expositions, consacrent leurs fonds à l'amélioration du bétail et de la race chevaline, le Conseil d'Agriculture permet de donner des graines fourragères pour le plein montant de leurs souscriptions. Les cercles, qui ne tiennent pas d'expositions, comptent plus de 45,000 membres, tandis que les sociétés n'en ont guère plus de 15,000.

Les sociétés d'agriculture existent pour donner de l'essor aux industries agricoles dont le développement laisse à désirer. C'est là l'idée développée par l'honorable M. Dryden, ministre de l'Agriculture d'Ontario, lors de la convention de Toronto, en février 1902. Lorsqu'un enfant commence à marcher, on l'aide ; lorsque, devenu fort, il peut marcher tout seul, on cesse de le soutenir. C'est ainsi que les sociétés doivent agir vis-à-vis de nos industries agricoles. Nous devons encourager l'extension des industries agricoles et utiles qui n'ont pas pris tout le développement dont elles sont susceptibles. Toutes celles qui peuvent être exploitées avec profit dans la province ont droit à la sollicitude des sociétés d'agriculture, et nous devons prendre les mesures les plus efficaces pour les encourager. Pour cette raison, il faut qu'il y ait diversité dans les opérations des sociétés. L'industrie laitière peut encore être développée : il faut continuer à l'encourager en favorisant l'élevage et la sélection des meilleures vaches laitières ainsi que la production des meilleurs aliments pour leur nourriture.

L'industrie du bacon a une grande importance et devrait prendre de l'extension dans la province. L'an dernier, le Canada a exporté du bacon pour \$12,000,000, et la contribution

de la province de Québec à ce commerce a été minime. C'est une industrie que nous négligeons et dont les associations agricoles devraient encourager l'extension. Si Ontario fait chaque année une dizaine de millions avec cette industrie, pourquoi ne pourrions-nous pas l'exploiter nous aussi avec profit.

Presque tout le monde paraît être d'opinion que l'élevage du cheval pourrait être plus lucratif ici qu'il ne l'a été, s'il était fait avec esprit de suite, si on avait des reproducteurs de choix et exempts de tares, si on empêchait l'exode des meilleurs reproducteurs que nos éleveurs peuvent avoir. Les écoles peuvent s'occuper avantagement de l'amélioration des races bovine, ovine et porcine, et acheter des reproducteurs pour cette amélioration, mais leurs ressources sont trop limitées pour qu'ils s'occupent de la race chevaline. Ce dernier soin retombe aux sociétés d'agriculture. Elles sont en état de faire les sacrifices nécessaires pour améliorer l'élevage du cheval. Si elles veulent s'en occuper sérieusement, avant dix ans, la population chevaline de la province de Québec aura une valeur beaucoup plus élevée qu'aujourd'hui.

Une société qui veut s'adonner à l'élevage du cheval doit d'abord déterminer nettement l'objet qu'elle entend poursuivre et ne s'écarter, sous aucun prétexte, des principes à observer pour atteindre ce but. La règle essentielle, dont il ne faut pas se départir, c'est d'éviter l'introduction dans l'élevage d'une autre race que celle adoptée. C'est le plus grand écueil à éviter.

Un comté devrait se donner pour but d'élever un cheval de trait léger, un autre, un cheval de carrosse, etc., afin que nous puissions répondre aux différents besoins du marché et que l'acheteur sache où s'adresser pour avoir ce qu'il lui faut. En France, le Perche produit le percheron ; la Normandie s'est appliquée à améliorer la race indigène à l'aide du pur sang anglais, et la constance et la tenacité employées dans ce sens ont fait naître l'anglo-normand, si connu et si apprécié aujourd'hui, et qui constitue une véritable race nouvelle par la fixité indiscutable des caractères qu'il offre. L'Ecosse possède les Clyde, etc. En élevant toujours la même race, on la perfectionne et l'on réussit à élever des chevaux ayant une

grande valeur commerciale. Si une société achète une année un Clyde, l'année suivante, un Normand, la troisième année, un cheval trotteur, les résultats ne seront jamais satisfaisants. Pour que le commerce de chevaux d'un pays devienne important, il faut que l'élevage se fasse avec esprit de suite.

A Guelph, M. MacNeilage, rédacteur du " Scottish Farmer ", de Glasgow, Ecosse, a donné une intéressante conférence sur l'élevage du cheval. Il a fait connaître ce que font les sociétés d'agriculture de son pays. Avant 1888, à Glasgow et dans les environs, les sociétés d'agriculture consacraient leurs fonds à la tenue d'expositions à peu près semblables aux nôtres. Les résultats n'étaient pas satisfaisants. Il fut décidé de réunir les directeurs de ces sociétés, et, à cette assemblée, il fut résolu de consacrer une partie notable des fonds de ces associations à accorder des primes de conservation aux propriétaires des meilleurs étalons du pays. En accordant ces primes de \$200, \$300 et plus, on passe un contrat avec le propriétaire, qui s'oblige à garder son animal pour la reproduction, à certaines conditions, pendant un temps déterminé, dans le territoire de la société. Il y a des associations qui achètent ces animaux, mais M. MacNeilage préfère le système des primes. L'éleveur, restant propriétaire de son animal, en prend un meilleur soin que s'il est la propriété de la société. Ce système de primes prévaut aussi en Irlande et en Belgique où il produit d'excellents résultats. La Belgique exporte aujourd'hui des chevaux pour 25.781,000 francs, tandis que, pendant l'année qui s'est terminée le 30 juin 1901, le Canada n'en a exporté que pour \$906,256. L'an dernier, les autorités belges ont dû augmenter le montant des primes afin de pouvoir conserver leurs meilleurs reproducteurs, que les étrangers leur enlevaient à des prix élevés, après avoir remboursé les primes accordées aux propriétaires de ces animaux.

Aux Etats-Unis, les exportations de chevaux augmentent continuellement. Ce pays a exporté :

En 1895. . . . .	13.984	chevaux
En 1898. . . . .	51,150	"
En 1900. . . . .	64.722	"
En 1901. . . . .	82,250	"

Le rapport qui donne ces chiffres est publié par le Gouvernement américain et contient la remarque suivante : " The introduction of the Norman, Percheron, English draft, and other breeds of stallions, and the crossing of these with native stock, have, since 1870, greatly improved the average effectiveness of the American horse. "—" L'introduction d'étalons Normands, Percherons, Anglais et autres, leur croisement avec les races du pays, ont contribué largement, depuis 1870, à l'amélioration du cheval américain. "

Les bons chevaux du Canada sont recherchés en Ecosse. M. MacNeilage a déclaré que les chevaux de carrosse de première classe se vendent à Glasgow de \$300 à \$375, ceux de deuxième classe, \$240 à \$275, et les chevaux de trait, \$400 à \$500. Un cheval de trait doit peser 1600, et les jambes doivent être courtes. Il y a une forte demande pour les chevaux de carrosse. Si nous voulons obtenir les mêmes résultats que les pays que nous venons de mentionner, il ne faudra pas nous contenter de reconnaître l'excellence du système des primes de conservation ; il faudra, comme les Ecos-sais et les Belges, savoir le mettre en pratique. Pour atteindre ce but, pour consacrer plus de fonds aux primes de conservation, à l'achat d'animaux de choix, à l'ouverture de concours de fermes et de récoltes sur pied, il faudra consacrer moins de fonds à la tenue des expositions. L'exposition trop fréquente, l'exposition absorbant tous ou presque tous les fonds de la société, voilà l'ennemi ! On reconnaît la nécessité d'encourager les concours, on admet que rien ne contribue autant à l'avancement de l'agriculture que l'existence de fermes bien cultivées et exploitées avec profit ; on reconnaît l'utilité des concours de vaches laitières, la nécessité d'améliorer la race chevaline, mais, par une déplorable inconséquence, on se met tout à fait dans l'impossibilité d'encourager ces choses utiles, en employant tous les fonds des sociétés pour les expositions. De 1890 à 1901, les sociétés ont dépensé pour les expositions au-dessus de \$426,000. Quo de bien elles auraient fait à l'agriculture, si la moitié de ce montant avait été consacrée à d'autres améliorations bien plus urgentes. Nous ne sommes pas les seuls de cette opinion. A la convention de Toronto, l'honorable M. Dryden a déclaré que plusieurs expositions ne sont qu'un moyen d'amuser les

gens. On ne porte presque pas d'intérêt aux objets exposés ; ce qui attire les gens, ce sont les courses et d'autres amusements. Voici ce qu'il dit : " The people are not interested ; but a few, who are interested in taking the prizes, go to these exhibitions, bring away a certain sum of money and are perfectly satisfied. Perhaps also, the hotel-keepers and some of the storekeepers like the people to come together for business purposes ; but these are side issues. "—" La population n'y prend pas d'intérêt ; mais quelques personnes, qui sont intéressées à remporter les prix, se rendent aux expositions pour y recevoir un certain montant d'argent, et cela leur suffit. Peut-être aussi, les hôteliers et quelques marchands voient-ils les gens accourir à ces expositions dans l'intérêt de leur commerce ; mais ce ne sont là que questions de peu d'importance. "

Aux Etats-Unis, on se plaint aussi de l'organisation des expositions. M. C. D. Smith, directeur de la station agronomique de l'Etat du Michigan, fait la déclaration suivante : " For the most part, however, the county fairs are degenerating into horse races. "—" La plupart du temps, ces expositions ont dégénéré en courses de chevaux. "

Un des conférenciers fait remarquer que les mêmes objets ornent les tables des expositions depuis 10, 15 et 20 ans. Aux expositions, ce sont presque toujours les mêmes qui remportent les prix. A la convention de Toronto, on les a appelés les " ringers ".

La même chose existe dans la province de Québec, et, dans la plupart des sociétés, ce sont presque toujours les mêmes cultivateurs qui remportent les prix aux expositions. Ces monopoleurs ont été la cause de la chute de plusieurs sociétés. Dans un comté dont je tairai le nom, d'après un rapport que me fait M. Ouellette, il y a cinq cultivateurs qui ont touché en prix en 1900, 1901 et 1902, \$1,172. Le montant payé en prix pendant ces trois années, s'élevait à \$1,784. En déduisant le montant payé à ces cinq exposants, il n'est resté pour les autres exposants que \$612. A, l'un de ces exposants, a reçu \$467 ; B, \$363 ; C, \$226.50 ; D, \$63, et E, \$52 '9. Il en est ainsi pour la plupart des sociétés. Si nous demandons à ces personnes de ne pas avoir d'exposition et de consacrer les



fonds de leur société à des améliorations tout à fait urgentes, elles s'y opposent de toutes leurs forces. A l'assemblée de Toronto, on a critiqué bien sévèrement l'organisation des expositions. M. Creelman, le surintendant des sociétés d'agriculture d'Ontario, a fait les remarques suivantes : " The question is : Shall the horse races and the short-skirt dancers be allowed to control our fairs ? Shall these things be allowed to remain as special attractions ? and shall the hotel-keepers be allowed to control them ? " Plus loin, il ajoute : " It is rather a delicate question for Mr. Hodson to take up, but he does not mind that, if he thinks that the ultimate result will be good. He does not mind telling us that we are annually spending \$400,000 for nothing. When you come down to the letter of the law, he is calling us pretty hard names. But he does not get an audience like this before him every day. — " La question se pose ainsi : Les courses de chevaux et les danseuses vont-elles jouer le premier rôle dans nos expositions ? Allons-nous permettre que ces expositions soient des amusements ? L'hôtelier en gardera-t-il le contrôle ? et M. Creelman ajoute : C'est pour M. Hodson une question délicate à traiter, mais il ne doit pas hésiter à le faire, s'il croit obtenir de bons résultats. Il ne doit pas craindre de dire que nous dépensons inutilement \$400,000 par an. "

Les remarques que je viens de citer démontrent que l'on se plaint de l'influence des hôteliers. Il y a des hôteliers imbus de l'esprit public, qui songent avant tout à l'avancement de l'agriculture, mais il y en a malheureusement qui sacrifient l'agriculture à leur intérêt personnel. Pourvu qu'il y ait des expositions et des courses, peu leur importe que les terres soient mal cultivées et que l'agriculture souffre du fait que toutes les ressources des sociétés sont absorbées par les expositions.

Dans les concours de grains, aux expositions, on blâme le fait d'accorder des prix aux exposants de grain trié à la main, lorsque la quantité est minime. Un exposant ne devrait avoir un prix que lorsqu'il peut vendre une certaine quantité de grain semblable à celui exposé. Il contribue alors à l'avancement de l'agriculture, si son grain a de la valeur. Dans Ontario, on organise maintenant, dans quelques endroits, des con-

cours de grains de semence, vers la fin de l'hiver. On exige que l'exposant ait dix minots de grain, si c'est une ancienne variété, et deux minets si c'est une nouvelle variété. A ces concours, il y a vente. A l'un d'eux, il s'est vendu plus de 6,000 minets de grain.

A la convention de Guelph, M. McNeilage, parlant du fonctionnement des associations agricoles, a recommandé de choisir comme directeurs des sociétés d'agriculture des hommes honorables, habiles et ayant de la force de caractère. Il a beaucoup insisté sur l'honorabilité. " Si vous avez à choisir, a-t-il dit, entre un homme honorable manquant d'habileté et un homme habile manquant d'honorabilité, choisissez avant tout l'homme honorable". Il est également de la plus haute importance qu'un directeur ait de la force de caractère ; il faut qu'il ait de l'énergie pour faire prévaloir ce qui est dans l'intérêt de l'agriculture. Ses principes, ses convictions, il doit les suivre envers et contre tous. Le rôle du directeur n'est pas toujours des plus agréables, mais, suivant le mot d'un écrivain distingué, le chemin qui mène au bien n'est pas parsemé de fleurs. Si un directeur n'a pas le courage de faire ce qui est propre à développer nos ressources, si par crainte de déplaire à des amis, il refuse de faire ce qui est rationnel et juste, il est indigne de la charge dont on l'a revêtu, non pour plaire à une coterie, mais dans l'intérêt public. La cause qu'il est appelé à servir mérite qu'il s'impose des sacrifices. Ils sont immenses les services qu'il peut rendre à la province. En augmentant la production du beurre et du fromage de plusieurs millions de dollars, vous avez contribué largement à accroître le bien-être du cultivateur et de toutes les classes de la société. Il y a également d'autres industries agricoles dont le développement dépendra de l'impulsion que vous leur donnerez.

Je termine en exprimant l'espoir que vous saurez prendre des mesures efficaces pour les développer, et qu'à la prochaine convention, nous n'aurons que des félicitations à vous adresser. Le pays aura alors contracté envers vous une nouvelle dette de reconnaissance. Tant que l'agriculture sera en honneur au milieu de nous, tant que nous aurons des hommes dévoués qui travailleront sans relâche à la faire prospérer, nous pourrons envisager l'avenir avec confiance.

## ANNEXE

### DÉPENSES DES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.

Années.	Prix aux expositions.	Dépenses d'exposition.	Achat et entretien des animaux.	Concours de réerdtes sur pied.	Concours de fermes.
1890	34,497 51	6,982 00	4,938 34	2,178 05	2,457 30
1891	27,814 28	6,897 04	6,983 05	5,329 45	3,469 69
1892	31,469 83	6,636 57	1,302 31	1,805 00	2,165 25
1893	28,028 51	4,465 48	2,058 48	4,497 84	1,324 00
1894	18,717 83	5,483 25	2,086 00	6,336 17	3,082 95
1895	25,193 58	5,581 50	3,594 08	5,264 71	1,515 58
1896	24,630 91	4,741 91	2,047 32	8,443 69	2,385 59
1897	25,950 60	9,079 44	2,207 11	5,911 09	2,130 61
1898	30,723 10	10,256 58	2,864 30	7,283 35	2,296 51
1899	31,909 08	17,510 68	4,086 86	5,432 19	2,427 06
1900	29,235 03	6,878 68	3,772 65	6,456 47	2,457 70
1901	25,010 71	7,526 29	3,679 00	7,406 61	1,690 16
Total . . .	\$334,080 97	92,639 42	40,579 50	66,344 53	27,462 34

### DÉPENSES DES CERCLES AGRICOLES.

Années.	Prix aux concours.	Achat d'animaux.
1893	3,782 33	5,953 97
1894	6,393 88	13,616 21
1895	9,692 66	10,129 53
1896	33,323 22	4,595 71
1897	11,070 34	4,803 63
1898	10,585 60	6,294 96
1899	9,249 37	6,824 49
1900	8,922 79	6,777 27
1901	7,621 82	9,561 63
Total . . .	\$80,442 01	\$68,557 40

16 mars 1903.

A. M. F. DESCHAMBAULT,

Comptable.

MEMO.

Nombre de municipalités où il n'y avait pas, ou peu de membres  
des Sociétés d'Agriculture, en 1891.

---

Dans 247 paroisses il n'y a pas eu de membre				
"	24	"	1 membre.....	24
"	17	"	2 " .....	34
"	8	"	3 " .....	24
"	13	"	4 " .....	52

---

Dans 309 paroisses il n'y a eu que. .... 134 membres.

Québec, 8 février 1893.

(Signé) OCT. OUELLET.



